AFFAIRE Nº 20: MODERNISATION DE L'ABATTOIR MUNICIPAL DE SAINT-DENIS

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs,

La modernisation de l'abattoir municipal est en cours. Deux tranches ont déjà été réalisées. La première concernait les travaux sur l'immeuble (sol, éclairage, peinture) et la seconde, la réfection des chambres froides. La troisième tranche a trait à l'aménagement de la chaîne d'abattage des bovins et à l'amélioration des réseaux des Eaux Usées.

Compte tenu de la fermeture prochaine des abattoirs du Port, de Saint-Leu, de Saint-Louis et de Saint-André adoptée par le Conseil Départemental d'Hygiène, celui de Saint-Denis doit être en mesure d'accepter un tonnage de viande plus important.

Par ailleurs, le marché de la viande est en pleine mutation : le principal fournisseur en bovins de Saint-Denis (95 %) s'est déjà lui-même équipé de nouvelles techniques d'acheminement et de transport, et la règlementation, suivant en cela les consommateurs, est de plus en plus exigeante quant à l'hygiène et à la qualité de la viande.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet d'aménagement ainsi que la liste des équipements, qui ont déjà été approuvés par la Commission des Travaux Publics et des Affaires Economiques, pour un montant de 650 000 F à prélever sur le crédit de l'abattoir prévu au budget 1983.

Par la suite, l'achèvement de la modernisation de l'abattoir nécessitera d'autres travaux, évalués à 600 000 F environ.

Le financement de ces travaux devra être assuré, au moins en partie, sur les crédits de l'année prochaine.

Ces travaux neufs donneront lieu ultérieurement à un aménagement des tarifs des redevances perçues de façon à rechercher progressivement l'équilibre d'exploitation qui doit être celui de tous les services publics industriels et commerciaux communaux, tel que prévu par le Code des Communes.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs:

- d'approuver les projets qui vous sont présentés,
- de m'autoriser :
 - · à solliciter les subventionss et emprunts nécessaires,
- . à lancer un appel d'offres et à passer les marchés avec les entrepreneurs ayant fait les meilleures propositions,
- . à donner mandat aux Commissions des Affaires Economiques et des Travaux Publics pour suivre les dossiers techniques.

Monsieur Marcel HOARAU lit l'AVIS des COMMISSIONS :

- . Travaux publics : FAVORABLE sur le principe, mais demande à revoir le dossier technique dans le détail avant de lancer l'appel d'offres.
- . Affaires Economiques : La Commission des Affaires Economiques, regroupée avec celle des Travaux Publics, suivra comme pour le projet l'élaboration des documents techniques de mise en oeuvre des travaux.
- . Finances : FAVORABLE

- M. SANTONI fournit des explications sur plan -

M. SANTONI: En ce qui concerne la chaîne d'abattage, elle est relativement complète et plus ou moins sophistiquée suivant la dimension de l'abattoir; compte tenu des besoins de celui de Saint-Denis, nous nous sommes attachés à limiter les équipements c'est-à-dire au tonnage traité par l'abattoir avec bien sûr une phase de prévision pour l'avenir. Il faut, par ailleurs, noter qu'un plan d'aménagement des abattoirs sur la Réunion, déjà adopté par le Conseil Départemental d'Hygiène et proposé par le Préfet, ne prévoit le maintien que de trois abattoirs seulement sur la Réunion: celui de Saint-Benoît, de Saint-Pierre et de Saint-Denis; à la limite un seul abattoir suffirait mais les trois sont conservés pour des raisons strictement géographiques.

La chaîne que nous examinons aujourd'hui concerne essentiellement le traitement des bovins alors que l'abattoir traite plusieurs variétés d'animaux. C'est une opération qui va conduire à moderniser le procédé d'abattage du début à la fin. Une première opération a déjà été réalisée, qui avait pour but de moderniser les bâtiments, dans un sens d'amélioration de l'hygiène, notamment par la pose de carrelage et la réfection des installations électriques etc...

M. DUPUIS J.M.: Serait-il possible de faire étudier tout de suite par les services techniques le traitement du "5è quartier" c'est-à-dire les peaux, les os, les cornes et les sabots ?

M. SANTONI: Cette partie concernant le traitement des abats d'une part et des peaux d'autre part a été envisagée dans le projet mais cela est différé pour des raisons de financement. Le projet prévoit déjà un local pour cuirs et peaux, un coche pour le traitement des peaux notamment, leur nettoyage, et toute une partie boyauderie, triperie. Compte tenu d'autres priorités, cette opération est reportée aux années suivantes.

<u>M. DUPUIS J.M.</u>: A mon avis ce n'est pas le rôle de la Commune de créer une petite industrie de cuirs. La Commune ne doit être que le moteur économique incitatif. Elle doit rechercher d'éventuels promoteurs.

M. SANTONI: Outre les travaux de génie civil qui pourraient être assurés par la Commune elle-même, le reste de l'opération (traitement des boyaux et traitement des peaux, y compris une éventuelle chambre froide à ce niveau) pourrait être effectivement concédé à des utilisateurs qui se sont déjà manifestés.

M. RAUX J.: Est-ce que la question a intéressé le Commissariat à l'Artisanat?

M. SANTONI : Non.

Dr GERARD G.: Par où se fera l'évacuation ?

M. SANTONI: Elle se fera par un système de dégrillage des eaux usées. Un raccordement est prévu au résea général. Après tamisage, une machine relèvera les eaux de l'abattoir pour éliminer les gros déchets qui seront transportés à l'incinérateur comme la plupart des gros déchets actuels de l'abattoir. Le raccordement ne sera pas effectué pour le moment car cela risque de saturer le collecteur général. Il faut d'abord mettre en place la machine de dégrillage.

Le MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

le ve la Réfecture Le 0=107/11983